

66480

TÉL. 04.68.83.60.15 FAX 04.68.83.62.02

mairie.leperthus@wanadoo.fr

Madame Marie-Hélène RUART LUCQUIN Maire de la Commune du PERTHUS à Monsieur le Président du Centre de Gestion 6, rue de l'Ange BP 901 66020 PERPIGNAN cedex

Objet : Suppressions de postes modifiant le tableau des effectifs.

Monsieur le Président

Le conseil municipal souhaite mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en supprimant tous les postes qui ne sont pas pourvus.

De ce fait, cela ramènerait le tableau des effectifs actuel (copie jointe) au détail ci-dessous :

POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET

EMPLOIS	DUREE HEBDOMAIRE DE SERVICE	EFFECTIF	NOMS PRENOMS DES AGENTS CONCERNES
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2	CHISCANO Chantal SEGUELA Delphine
Adjoint administratif	35/35ème	1	LAFFORGUE Françoise
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35 ^{ème}	1	PLANAS Oscar
Adjoint technique	35/35 ^{ème}	12	AYATS Françoise BARDAS Cyril BAUDOUY Nicole BUISSON Pascal GARCIA Margarita GASSION Gérard NOGUERA Nicolas PITOIS Marcel ROJAT Bruno SAGUE Patrick

			SANTAMARIA Honoré SERRANO Jean
Agent de maitrise principal	35/35ème	1	VICENTE Marcel
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	1	PUIGMAL Marie
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Gardien Brigadier	35/35ème	1	MORINI Thierry

POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EFFECTIF	NOM PRENOM DES AGENTS CONCERNES
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	17.5/35ème	1	Personne en période d'essai (CHOQUET Patricia)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	27/35 ^{ème}	1	OJALVO Véronique
	30/35ème	2	BARDAS Colette SANTOS Caroline

Actuellement, le poste permanent à temps non complet de 1 adjoint administratif à 17/35^{ème} n'est pas pourvu mais a vocation à l'être.

En effet, depuis le 18 septembre 2017, Madame Patricia CHOQUET est en période d'essai sur ce poste, à titre contractuel.

En ce qui concerne les emplois de la filière administrative, il conviendrait pour une commune comme Le Perthus de recruter un agent de Catégorie B, en créant un poste de Rédacteur, mais la majorité du conseil municipal s'y oppose.

Actuellement, la fonction de secrétaire de mairie est assumée par un Adjoint Administratif Principal 1ère classe qui assure les fonctions administratives d'application et d'encadrement.

CONTRACTUELS OCCUPANT DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent rémunérés sur la base de l'indice brut et majoré par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint

administratif ou technique au prorata des heures effectuée en semaine, week-end et jours fériés compris.

Agents de droit public en contrat à durée déterminée	3
Agent en contrat aidé	1
Il conviendrait donc de supprimer :	
Filière Administrative :	
A temps complet	
Attaché territorial	1
Secrétaire de mairie	1
Adjoint Administratif Territorial principal de 2ème classe	3
Adjoint Administratif Territorial	1
Filière Technique:	
A temps complet	
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1
Adjoints Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint Technique Territorial	4
Agent de Maîtrise	2
A temps non complet	
Adjoint Technique à 31.5/35ème	2
Adjoint Technique à 27/35 ème	2
Adjoint Technique à 30/35 ^{ème}	1
Filière Culurelle :	
Adjoint Territorial du Patrimoine	1
Filière Police Municipale:	
Gardiens Brigadiers	2
<u> </u>	

Je vous soumets donc ces suppressions de postes pour avis du Comité Technique Paritaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Thigun

Marie-Hélène RUART LUCQUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au	En	Qui ont pris	
Conseil	exercice	part à la	
Municipal		délibération	
15	15	15	

Date de la convocation	
06/06/2017	

Date d'a	ffichage	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERTHUS 66480

Séance du 15 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le quinze juin à 20 h., le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Hélène RUART-LUCQUIN, Maire.

Présents: Mme. M.H RUART-LUCQUIN, MM. S.BURTARD, J.M RODRIGUEZ, M. CRUZADO, S. BRUGAT, R. AVELLANA, L. GAILLARD, F. CUBAYNES, B.MORINI, C. PORTE, G. RUBAU, R. CEBALLOS et R. LAPORTA

Procurations: M. M. PAYROT à M. S. BRUGAT

et M. J. SUNER à M. S. BURTARD Secrétaire: M. M. CRUZADO

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A CREATION DE POSTES

Madame le Maire informe l'Assemblée que compte tenu des nécessités de services et des besoins de la commune il y lieu de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe et 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal.

Elle demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et voté à bulletin secret avec :

9 voix pour

6 voix contre

DECIDE de créer :

1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe et 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET

REÇU LE

2 0 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE

Filière Administrative

- 1 Attaché territorial
- 1 Secrétaire de mairie
- 2 Adjoints Administratifs Territorial Principal de 1ère classe
- 3 Adjoints Administratifs Territorial Principal de 2ème classe
- 2 Adjoints Administratifs Territorial

Filière Technique

· 1

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe
- 4 Adjoints Technique Territorial Principal de 2ème classe
- 16 Adjoints Technique Territorial
- 2 Agents de Maitrise
- 1 Agent de Maitrise Principal

Filière Culturelle

- 1 Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Territorial du Patrimoine

Filière Police Municipale

- 3 Gardiens Brigadiers

POSTE PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

- 1 Adjoint Administratif à 17.5/35 ème
- 2 Adjoints Technique à 31.5/35 ème
- 3 Adjoints Technique à 27/35 ème
- 3 Adjoints Technique à 30/35 ème

POSTES CONTRACTUELS

- 12 Agents contractuels temporaires pour assurer le remplacement des agents territoriaux momentanément indisponibles rémunérés sur la base de l'indice brut : 347, majoré 325 par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial au prorata des heures effectuées en semaine, week-end et jours fériés compris.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 012 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ; Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture.

Le Maire,

Marie-Hélène RUART-LUCQUIN